

Ecole maternelle « Hélène Boucher »  
 Rue Louis Phélypeaux  
 78760 Jouars Pontchartrain  
 Tél et fax : 01 34 89 49 17

Ecole maternelle « Jacques Prévert »  
 1 rue de la Cimballe  
 78760 Jouars Pontchartrain  
 Tél et fax : 01 34 89 79 92

**Procès-verbal du conseil des écoles maternelles « Hélène Boucher » et élémentaire « Jacques Prévert » de Jouars Pontchartrain du 23 mai 2014**

**Etaient présents :**

Madame Duterque, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires

Monsieur Gal, DDEN

Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle AAPE : Mmes Fayot, Khorn Metayer, Richard, Rouault

Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle FCPE : M. Paindavoine, Mmes Périgault

Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire AAPE : Mmes: Le Guillou, Carrere-Debat, Ben Letaïef, Courvoisier, Godin/Dreher,

Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire FCPE : Mmes : Andrieu, Mouilleau, Griffaton

Les directrices des écoles : Mmes Hatton et Deveix (présidentes de séance).

Les enseignantes de la maternelle : Mmes Flajolet, Lannoy, Noussan, Romain, Vincent

Les enseignants de l'élémentaire : Mmes : Beaufils, Bernoville, Ferret, Fourrē, Groussard, Henry, Lebrun, Lecomte, Vermont et M. Terrade.

ATSEM maternelle : Mme Massa

**Excusés :**

Madame Abitbol, Inspectrice de l'éducation nationale

M. Lemoine, Maire de Jouars Pontchartrain

Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire AAPE : Mmes Espargiliere, Roncolato

Les enseignants de maternelle : Mme Alamarguy

Les enseignants de l'élémentaire : Mmes Bayet, Lapchin, Pérot, MM. Weiss, Hélot, Dubois

**Déroulement du conseil**

- **Exposé de la proposition du nouveau maire élu au sujet des rythmes scolaires**

Lecture du document reçu suite à la réunion du mardi 13 mai 2014.

ELEMENTAIRE		MATERNELLE		MERCREDI	
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		2014/2015	
7H30 / 8H45	PERISCOLAIRE	7H30 / 8H45H	PERISCOLAIRE	7H30/8H45	PERISCOLAIRE
8H45 / 11H45	SCOLAIRE 3H	8H45 / 11H45	SCOLAIRE 3H	8H45 / 11H45	SCOLAIRE 3H
11H45/12H30	0H45 TAP	11H45/13H15	1H30 REPAS	11H45/19H	EXTRASCOLAIRE
12H30/13H15	1H30 REPAS				
13H15/14H	0H45 TAP				
14H / 16H15	SCOLAIRE 2H15	13H15 / 15H30	SCOLAIRE 2H15		
16H15/16H30	obligation d'accueil	15H30/16H15	0H45 TAP		
16H30 / 18H15	ETUDE	16H15/16H30	obligation d'accueil		
18H15/19H	Post Etude	16H30 / 19H	PERISCOLAIRE		

## • Conséquences pour l'organisation de la rentrée 2014

Cette lecture amène des interrogations :

- Quel sera le coût des TAP pour les parents ? Madame Duterque répond que la 1<sup>ère</sup> année de la mise en place des nouveaux rythmes sera une année expérimentale, transitoire probablement sans surcoût pour les parents par rapport à l'extrascolaire.
- Y aura-t-il de la cantine pour tous les élèves le mercredi ?
- La capacité du centre de loisirs est limitée : comment faire face à l'éventuelle augmentation de fréquentation ?

Madame Duterque prend note, le projet est encore en étude. Une rencontre « mairie / Ien » est prévue. Un comité de pilotage sera constitué afin de réajuster certains points qui seraient à revoir.

- Les activités proposées pendant les TAP seront-elles différenciées selon l'âge ou les enfants seront-ils mélangés dans les groupes (fratries, externes voulant participer aux TAP) ?
- Quelle est la solution pour les parents dont les enfants externes fréquentent les 2 écoles et ne participent pas aux TAP ? (reprise en élémentaire à 13h50 et en maternelle à 13h05)

## • Avis des associations de parents d'élèves, des enseignants.

AAPE (école élémentaire): favorable avec réserve, préfère les TAP en fin d'après-midi, réclame de la vigilance pour le mercredi.

- favorable à des activités calmes, posées.
- interrogation sur la restauration du mercredi
- souci du financement

FCPE (école élémentaire) : favorable aux TAP après la pause méridienne. Quelques réserves :

- favorable à des activités calmes, posées.
- interrogation sur la restauration du mercredi
- souci du financement.

FCPE (école maternelle) : préfère que les TAP soient après la pause méridienne et souhaiterait les mêmes horaires en élémentaire et en maternelle.

AAPE (école maternelle) : favorable car les ¾ h de TAP le soir étaient leur demande. Quelques réserves :

- interrogation sur la restauration du mercredi
- capacité d'accueil du centre de loisirs.

Les enseignants de maternelle : approuvent la proposition qui leur est faite et qui correspond à la proposition de leur conseil de maîtres avec cependant un regret pour le refus de l'expérimentation de positionner les TAP 3 heures le vendredi après-midi.

Les enseignants d'élémentaire : avis divergent : 3 « pour » ; 8 « contre » ; 7 « avis favorable avec réserves » :

- préférence pour le samedi travaillé
- Ils craignent que la pause méridienne associée au TAP soit trop longue et que les élèves soient démobilisés pour les enseignements et fatigués.
- Bilan souhaité après une année d'expérience
- Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi

Le procès-verbal de ce Conseil d'Ecole extraordinaire sera joint au projet municipal et transmis au DASEN.

Calendrier:

→ Avant le 06 juin 2014 : les maires doivent déposer leur projet.

Mmes Deveix et Hatton remercient les membres du Conseil de leur participation.

Secrétaires de séance :

Mmes Deveix et Hatton Directrices

